

Bulletin d'inscription

Course: 1km 2km 5km 12.3 km

Nom et Prénom:.....

Sexe: F M Né(e)le:.....Tél:.....

Adresse:.....

Code postal: Ville:.....

E-mail:.....@.....

Chrono sur 10km:Hmn Fédération:

Club-Association..... N° licence.....

Entreprise.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement au verso.

Je dégage les organisateurs de toutes responsabilités pour tous dommages subis ou causés par moi-même, avant, pendant et après l'épreuve.

Date et signature obligatoires:



Pour les mineurs, attestation des parents:

Je soussigné (e) M., Mme (1).....

autorise ma fille, mon fils (1).....

à participer aux Foulées de Courson 1km 2km 5km 12.3km

le dimanche 18 novembre 2012, sous mon entière responsabilité.

Date et signature obligatoires :

Bulletin d'inscription à renvoyer avec un chèque de règlement, à l'ordre du trésor public, accompagné d'un certificat médical de non contre indication à la pratique **de la course à pied en compétition** ou une photocopie de la licence sportive 2012 à : **Les Foulées de Courson,**

**Mairie, Place des Tilleuls,
91680 Courson-Monteloup
Tél : 01. 64. 58. 90. 01**

Internet: www.lesfouleesdecourson.fr

Contact : lesfouleesdecourson@gmail.com

(1) Rayer la mention inutile . Pour le respect de l'environnement, ne pas jeter sur la voie publique.



Les Foulées de Courson Dimanche 18 novembre 2012

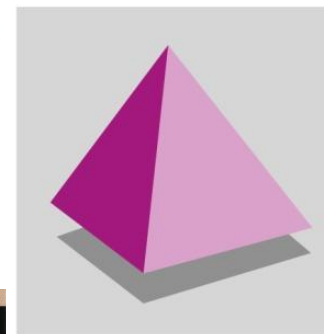


Course Nature organisée par la Municipalité, le C.D.F et l'A.S.C.M. Partenaires :



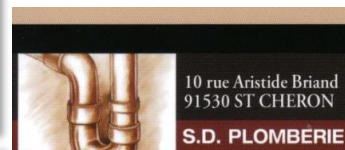
AMENAGEMENT
INTERIEUR ET
EXTERIEUR
01 64 58 85 63
06 31 04 73 99

Aménagement des combles, Salle de Bains,
Carrelage, Peinture, Petite Maçonnerie
Façades en pierres apparentes



**ets. SAUNIER J-LOUIS
HORTICULTEUR-PRODUCTEUR**

chemin des meuniers
hameau de verville
91640 fontenay les bris
tel. 01 60 83 89 32
e-mail jouis-vevryne.saunier@wanadoo.fr
www.hpconseil.com
ventes direct : du lundi au samedi
10 h 12h - 14h 18h



10 rue Aristide Briand
91530 ST CHERON
S.D. PLOMBERIE

M. DE OLIVEIRA José

01 64 56 34 23 - 06 11 91 28 05 - sdcontact91530@yahoo.fr

PRODITHERM

9 Chemin de la Marnière
91630 Marolles en Hurepoix
Tél: (01) 69 17 13 95
Fax: (01) 69 17 13 99

l'élan créatif
caliAGO

Esforme
LE CONSEIL GÉNÉRAL



J.M.J électricité générale

33 Rue Lebrun 91410 DOURDAN

Mobil : 06.07.60.05.89, fax : 01.64.59.66.20

E-mail : jmjelectricite@wanadoo.fr



Renseignements

Les parcours 2012

- Le parcours de 1km invitera les enfants de 6 à 9 ans à suivre les chemins de Courson-Montloup. Les parents qui le souhaitent pourront courir gratuitement avec leurs enfants.
- Le parcours de 2 km guidera les enfants de 10 à 13 ans à travers les chemins de Courson-Montloup.
- Le parcours de 5 km pour adultes et adolescents, âgés de 14 ans et plus, traversera le village et les chemins alentours.
- Le parcours de 12,3 km pour les coureurs à partir de 16 ans empruntera les chemins de randonnée, le Parc du Château de Courson et les sentiers forestiers qui relient les communes de Courson-Montloup, St Maurice-Montcouronne, Bryères-le-Châtel et Fontenay-les-Bris.

Droit d'engagement

- 1€ pour la course de 1 km (3€ à partir du 05/11/12)
 - 3€ pour la course de 2 km (5€ à partir du 05/11/12)
 - 6€ pour la course de 5 km (8€ à partir du 05/11/12)
 - 8€ pour la course de 12,3 km (10€ à partir du 05/11/12)
- Les inscriptions se font de préférence par correspondance. Des inscriptions pourront être prises sur place les 17 et 18 novembre au matin jusqu'à 30 mn avant le départ de chaque course.
- Le bureau de retrait des dossards et puces sera ouvert, en mairie de Courson-Montloup, le samedi 17 novembre de 9h00 à 17h00, ainsi que le dimanche 18 novembre à partir de 8h00 jusqu'à 20 minutes avant le départ de chaque course.

Vestiaires

Vestiaires gardés gratuitement au sein de l'école maternelle.

Départs

Départ devant la Mairie de Courson-Montloup à :

- 9h pour la course de 1 km
- 9h15 pour la course de 2 km
- 9h30 pour la course de 5 km (à partir de 14 ans)
- 10h30 pour la course de 12,3 km (à partir de 16 ans)

Arrivée devant la Mairie de Courson-Montloup.

Ravitaillements

Un, à l'arrivée des courses, place de la Mairie.

Un, sur le parcours de 12,3 km.

Chronométrage professionnel. Proclamation des résultats électroniques, place de la Mairie, à 9h40 pour les courses de 1 et 2 km; 10h40 pour la course de 5 km et 12h15 pour la course de 12,3 km.

Récompenses

Un tee-shirt de la course sera offert à chaque arrivant, ainsi qu'un lot aux 1^{ers} de chaque catégorie.

- Une coupe aux trois premiers, toutes catégories confondues.
- Une médaille aux 3 premiers de chaque catégorie d'âge homme et femme pour chaque course.

Pour la course de 12,3 km

- Une coupe à la première équipe féminine, sur les 3 premières arrivantes.
- Une coupe à la première équipe masculine, sur les 4 premiers arrivants.
- Une coupe à la première équipe entreprise, sur les 4 premiers arrivants.

Seuls les concurrents présents lors de la remise des récompenses pourront prétendre à leur lot.

Accès

- Par la nationale 20 : sortie Arpaçon centre, suivre Limours (D97) puis St Maurice-Montcouronne (D3) et Courson-Montloup.
- Par l'autoroute A10 : sortie Les Ulis, suivre Marcoussis (D 446) puis St Maurice-Montcouronne (D3) et Courson-Montloup.

Coordonnées GPS parking du Château : N 48° 36' 00" E 02° 08' 55"

Règlement

Les courses sont ouvertes à tous les licenciés et non licenciés nés à partir de 2006.

Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

Inscription

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Dossards à puces

Le retrait des dossards à puces est à effectuer sur présentation d'une pièce d'identité.

Le port du dossard à puce est obligatoire : l'accrochage se fera sur la poitrine par 3 épingles à nourrice fournies.

Certificats médicaux

Tous les licenciés devront obligatoirement joindre une photocopie de leur licence 2012 à leur bulletin d'inscription. Tous les non-licenciés devront obligatoirement joindre, à leur inscription,

un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course

à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Tout bulletin incorrectement rédigé ou incomplet pourra être refusé.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

Sécurité

Des commissaires de course et signaleurs seront présents pour assurer la sécurité.

Le temps de course est limité à 2 h après le départ pour le 12,3 km et à 1h pour le 5km.

Un coureur détaillant ou hors délai sera dès lors disqualifié et sera pris en charge par un véhicule

d'assistance de course.

Le service médical et les secours seront assurés par un médecin et une antenne de la Sécurité

Civile.

La présence de cycliste, motocycliste ou tout autre véhicule en relation avec un concurrent est

Assurances

L'organisateur est couvert par une police d'assurance de responsabilité civile souscrite auprès

d'Axia assurances sous le N° 1207383605.

Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés sont

bénéficiaires des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants sont

tenus de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir

pendant cette manifestation sportive.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience

physique et/ou psychique pendant ou après la course.

Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la

volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.

Droit à l'image

Les concurrents cèdent leur droit à l'image à l'organisateur sauf refus notifié par écrit.

Les photos ou films seront destinés à être publiés sur divers supports tels que le bulletin

Municipal ou le site internet de la Mairie.

Informations et liberté

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose

d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant.

Chaque concurrent pourra faire valoir ce droit en écrivant à :

La Mairie,

Place des Tilléuls,

91680 Courson-Montloup

